

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 185

présenté par

M. Decool, M. Calméjane, M. Garraud, M. Remiller, Mme Marin, M. Dord, M. Gatignol,  
M. Lorgeoux, M. Fasquelle, Mme Louis-Carabin, M. Souchet, M. Zumkeller et Mme Hostalier

-----  
**ARTICLE 5**

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« permettant d'attester de manière certaine la remise de cette dernière ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le but ici est d'éviter tout abus et des remises de documents antidatés.